

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») régissent les relations contractuelles entre la Plate-Forme d'Innovation Nouvelles Vagues (ci-après dénommée « la Société ») et l'ensemble de ses clients (ci-après dénommés « le Client ») pour toute Prestation de services fournie par la Société au Client (ci-après « les Prestations »). L'acceptation par le Client d'un devis ou d'une offre (ou l'émission d'une commande de Prestations) emporte acceptation inconditionnelle et sans réserve par le Client des présentes CGV et rend ses Conditions Générales d'Achat ou tout autre document similaire émanant du Client, inopposables à la Société . Toute dérogation aux présentes CGV devra obligatoirement figurer expressément dans le devis ou faire l'objet d'une acceptation expresse écrite signée par une personne dûment habilitée à représenter la Société. Les présentes CGV annulent et remplacent toute version précédente des CGV. Elles sont consultables sur le site internet de la Société http://pfinouvellesvagues.com.

2. DEVIS

Toute Prestation de services sollicitée donne lieu à l'émission d'un devis écrit par la Société sur support électronique, à laquelle sont jointes les présentes CGV. Toute commande de Prestations envoyée par mail ou par courrier vaut acceptation par le Client des CGV et du devis.

Le devis mentionne la durée de validité. Le devis peut compléter ou modifier les présentes CGV mais uniquement en vertu d'une mention expresse et dans ce cas uniquement constituera des conditions particulières applicables au Contrat.

Toute modification dans l'objet ou l'étendue de la Prestation ou dans les conditions d'exécution de celle-ci fera l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaires.

Lorsque la demande de Prestation est faite sur une analyse non prévue dans la demande initiale de devis, la facturation sera réalisée selon les tarifs du catalogue en cours et/ou selon les conditions tarifaires appliquées au client. Une mise à jour du devis sera réalisée au plus tard lors de la revue de contrat.

La Société pourra conditionner la validité du devis au paiement d'un acompte au jour de l'acceptation du devis pouvant aller jusqu'à 100% du prix de la Prestation. La Société se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait ou apparaîtrait en cours de réalisation d'une Prestation un litige, et notamment un litige de règlement ; un tel refus ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Société à quelque titre que ce soit.

3. PRESTATIONS D'ANALYSES

Les commandes de Prestations d'analyse devront préciser à minima les informations suivantes : lieu de prélèvement si celui-ci doit être effectué par la Société, identification, nature et nombre des échantillons à analyser, liste des analyses à réaliser sur chaque échantillon.

Lorsque le prélèvement est réalisé par le Client, la conformité et l'acheminement des échantillons soumis à analyses sont sous la responsabilité exclusive du Client. La Société précise dans le devis les informations pertinentes ou consignes nécessaires à la bonne réalisation de la Prestation. La Société se réserve le droit de refuser d'analyser ou d'émettre des réserves quant au résultat, pour tout échantillon dont les conditions de prélèvement ou de transport ne sont pas compatibles avec les analyses à réaliser (quantité d'échantillon insuffisante, conditions de transport et température à réception inappropriées).

Si les prélèvements et le transport des échantillons sont réalisés sous la responsabilité de la Société, ceuxci sont effectués selon ses procédures. Le transport est effectué dans des conditions qui permettent de



maintenir la chaîne du froid et la qualité du produit. La Société n'assure pas la représentativité statistique des échantillons prélevés.

Les délais de livraison des analyses précisés dans les devis ou accusés de réception de demande d'analyses ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de la Société. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'application de pénalités de retard, l'annulation du contrat ou d'autres Prestations en cours.

En cas de nécessité technique, la Société se réserve le droit de sous-traiter les Prestations dans un Laboratoire disposant des compétences et ressources compatibles avec la nature des analyses demandées par le Client. Les rapports d'analyses du sous-traitant sont transmis uniquement sur demande du Client.

Les résultats d'analyses ne concernent que les objets ou matières soumis à l'analyse.

Les rapports d'analyses sont envoyés exclusivement par courrier électronique sous format PDF aux adresses mail communiquées par le Client dans le devis. Le Client s'engage à communiquer à la Société par mail tout changement d'adresse électronique. Une signature électronique simple est apposée à l'issue de la validation des résultats sous le contrôle de son propriétaire, dûment autorisé. Les rapports d'analyses à l'entête de la Société sous format PDF sont envoyés de l'adresse : labo@pfinouvellesvagues.com.

La communication des résultats d'analyse par le client à un tiers pour quelque raison que ce soit ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Société envers ledit tiers ou envers tout autre prétendu ayant-droit, le Client devant dans l'hypothèse de la mise en cause de la Société par un tiers, le tenir entièrement indemne en ce qui concerne tous frais et dépens qu'il engagerait pour s'en défendre ainsi qu'en ce qui concerne toute condamnation qui en résulterait.

4. PRESTATIONS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Si les Prestations fournies par la Société consistent en des expérimentations aquacoles dans le cadre d'un projet de recherche et de développement (« R&D ») mené ou commandé par le Client, les lieux et conditions matérielles de l'exécution de la Prestation sont définis par le devis mais le délai d'exécution ne sera jamais considéré qu'indicatif.

Si les résultats des expérimentations sont susceptibles d'être brevetés ou protégés par tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle, la Société et le Client s'engagent à se concerter pour en déterminer l'opportunité et les moyens appropriés ainsi que les droits respectifs des parties et à défaut d'accord, les droits en résultant seront réputés leur appartenir conjointement et tout dépôt ou autre demande de protection devra en tenir compte.

5. PROPRIETE DES RESULTATS

Sauf ce qui est précisé à l'alinéa précédemment, le Client est propriétaire des résultats d'analyses ou de R&D dont il a la responsabilité exclusive de l'exploitation.

La reproduction ou la diffusion par le client d'un rapport d'analyses, de même que toute référence par le Client à une accréditation ou agrément de la Société, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être faite que sous la forme intégrale des rapports émis par la Société et sous la responsabilité exclusive du Client.

Le logo Cofrac présent dans le rapport ne peut être utilisé qu'avec le rapport d'analyses et ne peut donc pas être utilisé isolément par le destinataire du rapport d'analyses.



Même après paiement intégral du prix par le Client, la Société se réserve le droit d'utiliser les résultats à des fins d'études statistiques, de façon anonyme sans que le client puisse être identifié.

La Société reste propriétaire des connaissances et du savoir-faire utilisé qui ne sont pas cédés à l'occasion de l'exécution des prestations demandées par le Client.

6. PRIX

Les prix sont Hors Taxe, TVA en vigueur en sus. Les prix indiqués dans les devis sont établis sur la base des données fournies par le Client et pour les conditions normales d'exécution de la Prestations. Toute modification dans l'objet ou l'étendue de la Prestation ou dans les conditions d'exécution de celle-ci fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Dans le cas où les Prestations seraient interrompues, le Client s'engage à verser à la Société les sommes dues en fonction des Prestations déjà réalisées. Si le Client souhaite annuler une Prestation une fois les échantillons réceptionnés à la Société alors que les analyses ne sont pas commencées, celle-ci se réserve la possibilité de facturer des frais liés aux coûts générés par l'annulation de la Prestation. Si la Société se déplace pour collecter ou prélever des échantillons et que le Client annule la Prestation le jour même du déplacement, la Société facturera les frais de déplacement prévus dans le devis.

Les tarifs appliqués sont révisés périodiquement. Sauf information expresse du contrat ou marché concerné, les actualisations tarifaires s'appliquent automatiquement à l'ensemble des commandes en cours.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement des acomptes et factures est sans escompte et exigible dans les trente jours à compter de la date de facturation, par chèque, virement ou prélèvement bancaire, à l'adresse de paiement mentionnée sur la facture. Les paiements s'entendent nets, comptant et en euros, sans rétention ou compensation à quelque titre que ce soit. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable de la Société. Les factures sont adressées sur support électronique, à l'attention du personnel et/ou des représentants du Client désignés dans le devis.

En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues, la Société sera en droit de réclamer, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure ne soit nécessaire, une pénalité de retard calculée sur le taux le plus récent de refinancement de la BCE augmenté de 10% augmenté ensuite d'un intérêt moratoire au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal par mois de retard (tout mois commencé étant entièrement dû), de suspendre toutes les commandes en cours et de solliciter le remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement, amiable ou contentieux.

8. GARANTIE – RESPONSABILITE

Les Prestations sont effectuées dans les conditions citées dans le devis. Dans l'exécution des Prestations, la Société n'est tenue que d'une obligation de moyens et non de résultat. La Société détermine seule les méthodes, procédés, techniques, produits mis en œuvre pour la réalisation des Prestations mais en informe le client.

Sur demande, la Société met à disposition du Client une description du processus de traitement des réclamations.

La Société est assurée pour la couverture de risques mettant en jeu sa responsabilité.



La Société n'est en aucun cas responsable des dommages immatériels tels que perte de commandes, manque à gagner ou plus généralement, tout trouble commercial ou conséquence de toute action dirigée contre le Client par un tiers suite aux résultats fournis par la Société. Le Client s'interdit d'exercer toute forme de pression sur la Société.

9. CONFIDENTIALITE

La Société s'engage à traiter de manière confidentielle les prestations et s'interdit d'en faire usage ou de le communiquer à quelque tiers que ce soit, pour quelque cause que ce soit, sauf pour prouver l'exécution de la Prestation et notamment en obtenir le paiement, ou sur demande d'une autorité administrative compétente ou d'un tribunal. La Société s'engage également à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres qui lui seraient communiquées dans le cadre de l'exécution de sa Prestation, et identifiées comme confidentielles par le Client. La Société s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses salariés et sous-traitants éventuels.

Le Client s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres dont il serait amené à avoir connaissance sur la Société dans le cadre de l'exécution de la Prestation.

10. FORCE MAJEURE

La Société ne pourra être tenue pour responsable au cas où il ne serait pas en mesure d'exécuter ses obligations contractuelles par le fait du Client, ou pour des raisons de force majeure, c'est à dire tout événement extérieur imprévisible, y compris, sans que la liste soit limitative : catastrophes naturelles, pandémie entraînant la suspension de tout ou partie des activités du Laboratoire et/ou de ses sous-traitants, grèves, guerre ou guerre civile touchant directement ou indirectement le pays du siège de la Société , insurrections, émeutes, dispositions de restriction édictées par des autorités gouvernementales ou par toute autorité publique, ainsi que toute autre cause en dehors du contrôle de la Société.

11. TOLERANCE- AUTONOMIE DES DISPOSITIONS

Dans l'hypothèse de la nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV, les autres stipulations conserveront toute leur force et leur portée. Les parties pourront convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées. La non-application par la Société ou par le Client, même répétée, des droits spécifiés dans les CGV ne saurait constituer renonciation à ces droits ou à toute autre disposition des présentes.

12. LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le droit français et la langue française sont seuls applicables à relation contractuelle entre la Société et le Client. Sauf stipulation contraire aux conditions particulières, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la cessation du contrat sera résolu à l'amiable et, à défaut d'accord entre les parties, sera tranché exclusivement par le Tribunal de Commerce de BOULOGNE SUR MER, y compris en référé, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs.